

DÉCISION DU MAIRE

N° : 24 D 001

SERVICE CULTURE

DOMAINE : 8.9 Culture

Objet : Contrat de cession de représentation privée avec l'association « D'Angelo And Co SAS » - Spectacle musical les 09 et 10 janvier 2024 à la Halle du Carestier.

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°21051002 du 10 mai 2021 portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire ;

Vu le projet de contrat de cession de représentation privée ci-annexé établi entre l'association « D'Angelo And Co SAS » et la ville de Marignane ;

Considérant que la prestation d'animation proposée s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la ville,

DÉCIDE :

D'autoriser la signature du contrat de cession de représentation privée avec l'association « D'Angelo And Co SAS », portant sur l'organisation du spectacle musical les 09 et 10 janvier 2024

Que la prestation s'élève à la somme de 16 827, 25 € T.T.C laquelle sera réglée par mandat administratif après service fait.

Que la dépense sera inscrite au budget 2024 nature 6042 service 2290

Fait à Marignane, le 04 JAN. 2024

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisie dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Éric LE DISSÈS

